

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Méguy Benoît](#)

<https://www.cadre21.org/membres/54d5a5862f054fdb6f867b1>

Date d'obtention : 2023-11-18 19:14:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut parler avec le jeune qui dénonce la situation afin de le rassurer et compléter l'évaluation de l'incident. (compléter la grille) Par la suite, il faut refaire ces étapes avec la victime puis afin de vérifier l'information, il faut également compléter la grille avec les autres jeunes impliqués et les témoins.

Selon s'il s'agit d'un acte malveillant ou un geste un impulsif, il faut soit contacter immédiatement le service de police ou compléter la grille avec l'investigateur.

Que l'on complète ou non la grille avec l'investigateur, il faut le rencontrer pour lui expliquer la suite et saisir son appareil si les informations recueillies laissent croire que l'appareil contient de la pornographie juvénile. En aucun cas, il faut consulter les fichiers.

Dans le cas d'un acte malveillant ou de refus de collaborer il faut contacter le service de police. À la fin du processus, si la situation concerne des éléments de pornographie juvénile, il faut contacter le service de police.

Des aide-mémoires et documents pour nous aider à bien évaluer la situation se trouvent dans la trousse. Certains éléments peuvent modifier l'intervention. (ex: l'évaluation nous permet de comprendre que les photos ne présentent pas de nudités ou d'éléments sexuels. On peut donc intervenir selon le protocole de l'établissement.)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En cas de refus de collaborer, il faut expliquer la situation mais si le jeune refuse encore de collaborer il faut contacter le service de police. Si la situation rapportée par un parent n'impacte pas le jeune dans son milieu scolaire et concerne des inconnus de l'extérieur de l'école il faut demander au parent de contacter le service de police directement. Si le jeune vient se confier directement, il faut entamer la démarche Sexto. La nature et les éléments présents sur la photo influencent l'intervention. En aucun cas il faut consulter la photo/vidéo mais en utilisant la grille d'évaluation il sera possible d'évaluer si c'est un cas de pornographie ou pas. La suite de l'intervention pourra se dérouler avec le service de police ou le protocole de l'établissement selon le cas. De plus, l'intention de l'investigateur (geste impulsif ou malveillant) teintera aussi la suite de l'intervention. Dans le cas d'un geste malveillant il faut rencontrer l'investigateur, saisir l'appareil et lui expliquer la suite sans compléter la grille d'évaluation avec lui.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'application complète du protocole est délicate. Considérant la nature de l'évènement, les jeunes seront possiblement gênés de la situation. Il est important de les rassurer tout en étant prudent pour ne pas tenir de propos pouvant modifier ou teinter leurs témoignages. Il peut donc être délicat de bien rassurer les jeunes tout en restant neutre. Il faut bien évaluer la situation pour s'assurer que l'intervention faite sera adéquate et que les jeunes impliqués se sentent en sécurité. Bien que l'intervention soit délicate, la trousse sexto accompagne l'intervenant afin de le guider dans l'évaluation de la situation.

Chaque situation est différente. Selon le lien de confiance entre l'intervenant et le jeune ainsi que le niveau de collaboration du jeune, la situation peut être délicate. Dans un cas de sexto avec des élèves présentant de particularité au niveau langagier (compréhension ou expressif) ou neurodéveloppementale il est certainement plus délicat d'intervenir.